Brénod : 1944.02.06 : Pillage de la Fromagerie Clément.

PV N°129 du 4.04.1944.

Légion du Lyonnais.

Compagnie de l'Ain.

Section de Nantua

Brigade de BRENOD

N° I29
du 4 avril I944
==========
PROCES-VERBAL de renseignements sur le pillage de l'appartement de Mr. CLEMENT E. gérant de la coopérative laitière de la commune de Brénod (Ain).
==========
I° Expédition.

865

ARCHIVES DE L'AIN
PROPRIETE PUBLIQUE

GENDARMERIE NATIONALE.
-o-o-o--o-o-o-o-

Cejourd'hui, quatre avril mil neuf cent quarante ~~trois~~ quatre, à neuf heures,

Nous soussignés, CHERRIN, Modeste.
et REBOLD, André,

gendarmes à la résidence de Brénod, département de l'Ain, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en tournée à la résidence et procédant à une enquête sur le pillage de l'appartement de Mr. CLEMENT Emile, fromager à BRENOD, avons à ce sujet, recueilli les renseignements suivants de:

Monsieur CLEMENT Emile, 45 ans, gérant de la coopérative laitière et fromagère de la commune de Brénod (Ain) qui nous déclare:

" Le 6 février I944 à I0 heures, les troupes d'opérations allemandes se sont présentées à la fromagerie, et sous prétexte que je ravitaillais le "maquis" m'ont ordonné de quitter immédiatement les lieux. Ces troupes allemandes commandées par un officier étaient guidées par deux civils que je présume être français, car l'un d'entre eux prénommé Charles avait un fort accent méridional.

Ce personnel a chargé dans des camions stationnant dans la cour tous les produits appartenant à la coopérative fromagère, entre autre I000 kgs de fromage de gruyère et d'autres produits laitiers divers. Tous ces produits n'étaient pas ma propriété personnelle, mais appartenaient à la coopérative du pays, dont le Président est Mr. JANTET Félix.

A moi personnellement ces troupes ont emmené ma basse-cour, ma cave, mes bicyclettes, mon poste radio, 2I00 frs en billets de banque et quantité d'autres objets, ainsi que les bijoux de famille en or et argent dont je fournis la liste complète.

Ce déménagement a duré jusqu'à I9 heures, sans que j'ai le droit de pénétrer à nouveau chez moi. Vers I9 heures 30, les troupes allemandes ayant quitté entièrement le village, je suis rentré chez moi et mon attention a été attirée par une forte odeur de brulé provenant des chambres à coucher. Pénétrant à l'intérieur de ces pièces j'ai constaté que ces troupes avant de se retirer avaient tenté d'incendier l'immeuble en mettant le feu à deux lits. J'ai aussitôt jeté cette literie par la fenêtre et j'ai arrosé avec de

VU, transmis par le Cdt. de Brigade
à Mr. le Procureur de l'Etat Français à
NANTUA.
Le 5 avril I944

" l'eau le plancher qui commençait à se consummer.
" J'estime le préjudice qui m'est causé personnellement
" somme de Cinquante mille francs, et comme ce préjudice
" uniquement un vol, aucune assurance ne le garantit.
" J'affirme n'avoir jamais eu aucun rapport avec le "maquis"
" car je ne puis absolument pas disposer des produits que je
" traite, étant tout bonnement un ouvrier fromager au service
" des cultivateurs, appointé à l'année.
Lecture faite, persiste et signe.

Ayant pénétré dans la chambre à coucher de Mr. Clément nous avons constaté en deux endroits différents, le plancher endommagé par un commencement d'incendie.
Poursuivant notre enquête nous avons entendu:

Madame ALLOMBERT, Marie-Antoinette, 48 ans, ménagère à Brénod qui nous a déclaré:
" Je suis voisine immédiate du batiment abritant la fromagerie
" de Brénod gérée par Mr. Clément. J'ai assisté à l'entrée des
" troupes allemandes dans cet établissement le 6 Février aux
" environs de IO heures. Ces troupes étaient guidées par deux
" civils que je presume être français du prénom de Charles et
" Jacques. J'ai vu que des camions conduits par des allemands
" ont emporté des vivres et du matériel divers.
" Les allemands sont restés à la fromagerie du matin IO heures
" au soir I9 heures.
" Après le départ des allemands j'ai accompagné Mme Clément
" dans son appartement et j'ai constaté qu'on avait tenté d'in-
"cendier la maison car deux lits se consumaient lentement.
" L'appartement de Mr. Clément était en grand désordre, et l'on
" remarquait que tous les meubles avaient été fouillés et que
" quantité d'objets avaient été emportés.
" J'ai remarqué également que toute la cave à fromage avait été
" emmenée, ainsi que la crême et produits divers, car il ne restait
" rien.
" C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire intéres-
"sant la famille Clément.
Lecture faite, persiste et signe.

Trois expéditions destinées:
La première avec l'inventaire des objets emportés à Mr. le Procureur de l'Etat français à Nantua.
La deuxième avec l'inventaire des objets emportés à Mr. le Préfet de l'Ain à Bourg.
La troisième aux archives.

Fait et clos à Brénod les jour mois et an que d'autrepart.

Mr Clément Emile fromager à Brémont d'Ars

État des pertes subies le 6 Février 1944.

— Articles emportés —

1 poste T.S.F. 5 lampes
1 bicyclette homme état neuf.
2 100 francs en billets de banque
1 alliance or, 2 chaînettes or,
2 bagues or. 1 broche or,
1 paire boucles d'oreilles or.
1 chaîne de montre en doublé
1 montre dame argent
1 montre homme argent.
1 douz. cuillers à café argent
1 douz serviettes toilette Jacquard neuves
1 douz. mouchoirs neufs
1 douz. " usagés
7 échevaux de laine,
2 chemises homme état neuf
1 blouse dame neuve
1 veste de cuir état neuf
1 veste de drap usagée
2 pull-overs usagés
1 couverture laine beige
1 paire chaussettes laine neuves
1 paire brodequins état neuf
1 cache-col laine, 1 paire gants cuir
3 tableaux de cave (chambre) état neuf
2 toiles à fromages état neuf
2 rasoirs ordinaires
1 stylo, 1 appareil photo
1 clef à molette acier spécial
1 pinces universelles 2 pompes vélo.
1 porte monnaie cuir.
1 boîtier électrique.
75 bouteilles vin ordinaire
15 " "appellation contrôlée"
1 litre liqueur.
15 volailles —

— Articles brûlés —

2 couvertures laine piquée
2 édredons duvet
4 draps.
2 couvre-lits coton
2 traversins
1 oreiller
1 tricot gilet laine

1 chemise de nuit,
1 taie d'oreiller,
1 enveloppe traversins
2 descentes de lit.

Montant sommaire du préjudice 50000 francs

Brénod le 4 Avril 1944

[illegible]